BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1831

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

100 775 162 RCS Paris.
LA TABLE DE ALINA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Nom commercial : LA CUISINE DE L'HIMALAYA.
Administration : Gérant : Amatya, Alina, nom d'usage : Karki.
Capital : 2000 EUR.
Adresse : 44, rue du Faubourg Du Temple, 75011 Paris.
Origine du fonds : Fonds acquis par achat au prix stipulé de 150000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Restauration sur place et a emporter sans vente de boissons alcoolisées. La participation directe ou indirecte dans toutes les opérations susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport, souscription ou achat de titres et droits sociaux..
Enseigne : LA CUISINE DE L'HIMALAYA - JOURNEY OF FLAVOR.
Adresse : 44, rue du Faubourg Du Temple, 75011 Paris.
Précédent propriétaire : 900 044 546 RCS Paris. **DLA.**
A dater du : 12 février 2026.
Date d'effet : 7 août 2026.
Date de commencement d'activité : 7 août 2026.
Publication légale : Affiches Parisiennes *du* 18 septembre 2026.
Oppositions : au fonds vendu 44 rue du Faubourg Du Temple 75010 Paris pour la validité, Me Franck Lavoue, Avocat à Chateauroux 30 rue du Palais de Justice 36000 Châteauroux pour la correspondance..
Commentaires : Adresse de l'ancien propriétaire : 44 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris Date de l'acte : 07/08/2026 Enregistré le 13/08/2026 au service départemental de l'enregistrement Paris St-Hyacinthe Dossier 2026 00019973 référence 7544P61 2026 A 05001. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce.